

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 421

présenté par
M. Touraine

ARTICLE 32 QUATER A

À l'alinéa 6, après le mot :

« exerce »

insérer les mots :

« son activité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.